



*Marché public de service*

## **Étude des acquis et savoir-faire relatifs aux prairies de la zone humide Brenne**

**Règlement et cahier des charges de consultation**

**Parc naturel régional de la Brenne**

Maison du Parc

Le Bouchet - 36300 ROSNAY

02 54 28 12 12

[www.parc-naturel-brenne.fr](http://www.parc-naturel-brenne.fr)

**Date limite de dépôt des offres : 2 décembre 2019**

**Contact : Benoît PELLÉ**

## Contenu

### I. RÈGLEMENT DE CONSULTATION

<b>I.1 LE MARCHÉ.....</b>	<b>3</b>
I.1.1 OBJET.....	3
I.1.2 PROCÉDURE DE PASSATION, TYPE ET FORME DU MARCHÉ .....	3
I.1.3 DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES.....	3
I.1.4 DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES .....	3
I.1.5 DÉLAIS DE RÉALISATION .....	3
I.1.6 DOSSIER DE CONSULTATION .....	3
<b>I.2 PRÉSENTATION DE L’OFFRE ET ENVOI .....</b>	<b>3</b>
<b>I.3 CRITÈRES DE CHOIX DU PRESTATAIRE .....</b>	<b>4</b>
<b>I.4 MODALITÉS DE PAIEMENT .....</b>	<b>4</b>

### II. CAHIER DES CHARGES

<b>II.1 CONTEXTE.....</b>	<b>5</b>
<b>II.2. OBJECTIFS .....</b>	<b>6</b>
<b>II.3. CADRE DE L’ÉTUDE.....</b>	<b>7</b>
II.3.1. PÉRIMÈTRE DE L’ÉTUDE .....	7
II.3.2. POSTULATS .....	7
II.3.3. MOYENS.....	7
<b>II.4. PRESTATION .....</b>	<b>8</b>
II.4.1. RÉALISATION D’UN ÉTAT DES CONNAISSANCES GÉNÉRALES SUR LES PRAIRIES DU PARC .....	8
II.4.1.1. <i>Synthèse des données locales</i> .....	8
<b>Option : Enquête auprès des agriculteurs</b> .....	8
II.4.1.2. <i>Réalisation d’une typologie des prairies du Parc</i> .....	9
II.4.2. ÉLABORATION D’UN PROGRAMME D’ACTION .....	9
<b>II.5. CONDITIONS DE RÉALISATION DU MARCHÉ.....</b>	<b>11</b>
II.5.1. CALENDRIER ET PHASAGE PRÉVISIONNELS.....	11
II.5.2. SUIVI DE L’ÉTUDE, RÉUNIONS ET RESTITUTION DES RÉSULTATS .....	11
II.5.2.1. <i>Comité de suivi</i> .....	11
II.5.2.2. <i>Fréquence des réunions</i> .....	11
II.5.2.3. <i>Restitution des résultats</i> .....	11

# Étude des acquis et savoir-faire relatifs aux prairies de la zone humide Brenne

Règlement et cahier des charges de consultation – version 2019-11-04

## I. RÈGLEMENT DE CONSULTATION

### I.1 LE MARCHÉ

#### I.1.1 Objet

L'objectif de la mission confiée au prestataire dans le cadre de cet appel d'offre est de réaliser un état des connaissances acquises localement sur les prairies du Parc naturel régional de la Brenne et de proposer un programme d'action visant à leur maintien corrélé à des améliorations économiques et écologiques.

#### I.1.2 Procédure de passation, type et forme du marché

Le présent marché est passé conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'une procédure adaptée. Le marché est un marché de service, unique et composé de 1 tranche ferme.

#### I.1.3 Date limite de réception des offres

Les offres doivent impérativement parvenir avant le 2 décembre 2019 à 17h00. Tout dossier réceptionné ultérieurement sera automatiquement rejeté.

#### I.1.4 Durée de validité des offres

La durée de validité de l'offre est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### I.1.5 Délais de réalisation

La restitution de l'étude devra avoir lieu au plus tard le **30 novembre 2020**.

#### I.1.6 Dossier de consultation

Le présent dossier de consultation est disponible à partir du 4/11/2019 :

1. sur le site internet du Parc
2. sur le site internet du conseil départemental de l'Indre
3. au Parc naturel régional de la Brenne sur demande : [b.pelle@parc-naturel-brenne.fr](mailto:b.pelle@parc-naturel-brenne.fr) ou 02 54 28 12 12.

### I.2 PRÉSENTATION DE L'OFFRE ET ENVOI

Liste des pièces à remettre par le candidat :

- DC1
- DC2
- DC3
- R.I.B.
- Note de présentation synthétique de la (ou des) structure(s), compétences et références pour des prestations comparables
- Note permettant d'apprécier la pertinence technique de la prestation comprenant :
  - un descriptif détaillé des méthodes, techniques et moyens mis en œuvre pour la réalisation de cette prestation
  - la date de commencement de la prestation et sa durée

Toute offre incomplète sera rejetée automatiquement.

Les variantes sont autorisées sous réserve d'apporter une amélioration significative par rapport à la solution proposée par le maître d'ouvrage.

Les offres sont à transmettre à Monsieur le Président du Parc naturel régional de de la Brenne :

- par voie postale à l'adresse suivante : Maison du Parc, Le Bouchet, 36300 Rosnay
- par courriel : [info@parc-naturel-brenne.fr](mailto:info@parc-naturel-brenne.fr)

**Les envois devront comporter la mention : Ne pas ouvrir - Offre qualité eau étangs de Brenne.**

À l'issue de l'analyse des offres et dans le respect de l'égalité de traitement des candidats, le maître d'ouvrage se réserve le droit de mener, éventuellement, une négociation avec les deux meilleurs candidats dont l'offre, aura été déclarée recevable.

Pour tout renseignement complémentaire les candidats peuvent s'adresser à :

Benoît PELLÉ, chargé de mission au service nature-environnement, [b.pelle@parc-naturel-brenne.fr](mailto:b.pelle@parc-naturel-brenne.fr) / 02 54 28 12 12

Afin de maintenir une stricte égalité entre les candidats, il ne sera répondu qu'aux questions élémentaires.

### I.3 CRITÈRES DE CHOIX DU PRESTATAIRE

Le choix du prestataire sera effectué par la commission d'appel d'offre du Parc naturel régional de la Brenne. En plus de la qualité de la prestation proposée, son adéquation avec la demande et son coût, les critères suivants seront pris en compte :

- expérience dans la réalisation de prestation portant sur la notion de qualité de l'eau/vase à une échelle territoriale,
- compétence de l'équipe de réalisation,
- prise en compte du développement durable par l'entreprise et dans la prestation.

### I.4 MODALITÉS DE PAIEMENT

Avance/acompte : aucune avance ne sera allouée au titulaire

Condition de règlement :

Le prestataire sera rétribué de la façon suivante :

- 30 % au démarrage de la mission,
- le solde à la réception définitive de l'étude.

À la réception des factures, le PNR Brenne a 45 jours pour émettre le mandat administratif.

Le prix est ferme et forfaitaire.

## II. CAHIER DES CHARGES

### II.1 CONTEXTE

La prairie est une des composantes majeure de l'identité du territoire du PNR Brenne, tant au niveau du paysage, de la biodiversité, que de l'activité économique avec le secteur de l'élevage (les prairies représentaient près de 55 % des surfaces déclarées à la PAC en 2012).

Cette prédominance de prairies humides ou moyennement humides signe une identité biologique d'importance européenne, également remarquable notamment au titre des continuités écologiques (trame verte et bleue).

La question de la prairie en zone humide Brenne concerne majoritairement les eaux de surfaces qui transitent par les étangs et convergent vers les rivières. Hormis en quelques localités il n'y a généralement pas de lien direct entre les eaux de surface et celle des nappes « profondes ».

En fonction des caractéristiques du sol, 3 grands types de prairies se rencontrent, souvent imbriqués entre eux :

- prairie sèche ou pelouse (à *Corynephorus canescens*),
- prairie mésophile (moyennement humide) (à *Anthoxanthum odoratum*, *Holcus lanatus*...),
- prairie humide, souvent présente en périphérie d'étang et de cours d'eau, et pouvant abriter des zones tourbeuses acides (à *Juncus acutiflorus*, *Carum verticillatum*, *Scorzonera humilis*...) ou basiques (à *Schoenus nigricans*, *Epipactis palustris*...).

Les prairies humides du Centre Brenne sont essentiellement liées aux étangs et se situent entre les ceintures aquatiques proprement dites (roselières hautes et/ou grandes cariçaies) et les prairies et mésophiles, parfois même au contact direct de la lande à *Erica scoparia*.

Une étude réalisée en 2006 sur les prairies hygrophiles de Brenne a permis d'identifier 15 groupements végétaux prairiaux hygrophiles différents dont 6 d'intérêt communautaire. Ces groupements ne sont pas forcément caractérisés par un grand nombre d'espèces, mais par une forte typicité.

Dans le Boischaud sud, les prairies humides sont liées au cours d'eau (nappes d'accompagnement, du bassin de l'Anglin notamment). Le voisinage des zones de sources présente aussi des singularités en termes de zones humides (véritable éponges, localisées plutôt aux têtes de bassin).

La mosaïque de prairies est au centre de nombreuses problématiques : pratiques agricoles, environnement (piège CO<sub>2</sub>, frein au ruissellement, qualité de l'eau...) et bien sûr biodiversité. A quoi s'ajoute, dans un contexte de changement climatique, un rôle de la prairie humide qui va potentiellement se trouver renforcé pour l'activité d'élevage.

La pérennisation de cette activité, en conservant les milieux ouverts et la biodiversité associée, conditionne le maintien de la trame verte des prairies autour de la trame bleue des étangs.

Depuis de nombreuses années, différentes structures (Chambre d'Agriculture de l'Indre, Indre Nature, Ferme des Bordes, Ferme des Ages, BioCentre, GDAB36, Parc...) travaillent en Brenne sur les prairies en contexte agricole mais avec des approches et des thématiques différentes.

Face à l'enjeu de conservation des prairies humides, une synthèse des connaissances acquises par cette multiplicité d'acteurs apparaît collectivement nécessaire.

## II.2. OBJECTIFS

Au sein du Contrat territorial zones humides (CTZH) coordonné par le PNR Brenne et signé en 2017, l'étude s'inscrit dans les objectifs suivants :

- Objectif stratégique : Conforter les usages favorables à l'expression des fonctions naturelles des milieux
  - Objectif opérationnel : Améliorer et promouvoir la qualité environnementale des pratiques et produits liés aux prairies

### *Objectifs de l'étude*

- 1. Synthétiser l'état des connaissances sur les prairies locales et leur gestion actuelle sur le territoire avec mise en évidence :**
  - des forces et faiblesses des prairies, des pratiques... vis-à-vis de la qualité de l'eau, de la biodiversité et de la production (quantité et qualité du fourrage),
  - des lacunes à combler sur des aspects pertinents pour le territoire et les études complémentaires à mettre en œuvre.
  
- 2. Proposer un programme d'actions pour améliorer :**
  - L'identification des prairies dans leurs diversités et leur(s) propriétés agronomiques,
  - la valeur économique et la rentabilité des prairies,
  - la prise en compte des enjeux eau et biodiversité dans les exploitations agricoles.

## II.3. CADRE DE L'ÉTUDE

### II.3.1. Périmètre de l'étude

Les prairies cibles sont situées sur le territoire du Parc, avec en priorité :

- les prairies humides, caractéristiques du territoire,
- les prairies naturelles et celles temporaires de plus de 5 ans.

### II.3.2. Postulats

Il est postulé que :

1. nonobstant leur localisation ou usage, les prairies cibles sont intéressantes pour la qualité de la zone humide Brenne sous deux principaux aspects :
  - a. la biodiversité (faune, flore, habitats naturels et d'espèces), notamment dans le cadre Natura 2000,
  - b. la qualité de l'eau (faiblesse des intrants, couverture végétale pérenne...).
2. la diversité floristique des prairies permanentes rend compte d'une part d'un contexte pédoclimatique donné et d'autre part contribue à la qualité du fourrage.

Ce qui implique directement que :

- les surfaces en prairies doivent être maintenues ou développées sur le territoire
- ce maintien/développement passe par la valorisation au plan agricole des herbages locaux pour favoriser la pérennité de l'élevage extensif
- **cette valorisation ne doit pas s'effectuer à l'encontre de l'intérêt écologique des prairies humides**

### II.3.3. Moyens

Le prestataire devra s'appuyer notamment sur les ressources listées ci-dessous :

#### *Études*

- Cap-Herbe 2016 – 2020 (Casdar)
- Programme Herbe et fourrage
- Extensification
- MAE
- Étude Agro-pédologique
- ...

#### *Acteurs*

- Structures
  - PNR Brenne
  - Chambre d'agriculture de l'Indre
  - Indre Nature
  - GDABio 36
  - Bio Centre
- Botaniste indépendant
- Groupe « prairie Brenne » du PNR
- Éleveurs
- ...

## II.4. PRESTATION

### II.4.1. Réalisation d'un état des connaissances générales sur les prairies du Parc

Le prestataire devra apporter des réponses claires, synthétiques et documentées aux 5 grandes questions suivantes :

#### 1. Quelles surfaces en prairies ?

- évolution des surfaces et distribution
- proportion des surfaces exploitées
- estimation des surfaces en prairie humide, mésophile (moyennement humide) et sèche, permanentes et temporaires

#### 2. Quelle biodiversité remarquable liée aux prairies ?

- diversité et composition floristique / phytosociologie
- habitats d'espèces de la faune

#### 3. Quel lien entre les prairies et la qualité de l'eau de la zone humide ?

- localisation des surfaces prairiales et lien avec les points et cours d'eau (proportion de surface en prairie dans les bassins versants, linéaires contiguës, etc.)

#### 4. Quelle valeur alimentaire (herbe et fourrage) ?

- comparatif des résultats d'analyse de l'herbe selon plusieurs référentiels (prairie temporaire, permanente...) selon le stade des plantes, la fertilisation, le type de sol, etc.
- plantes dites « problématiques » (Rumex, Chardon, Galéga, Sénéçon...), lien entre la présence de ces plantes et les pratiques agricoles (surpâturage, fertilisation, tassement des sols, chargement...)

#### 5. Quelles pratiques locales ?

- usages, rendements
- niveau de la « connaissance de la prairie » par les éleveurs (flore, repères de conduite du pâturage...)
- schémas de décision de l'éleveur
- type de conservation des fourrages (foin en bottes, enrubannage, séchage en grange, etc.)
- mode d'abreuvement des troupeaux (eau potable, étang...). L'accès à l'étang ou en bordure de cours d'eau fera l'objet d'une attention toute particulière.

*Le prestataire pourra compléter ce questionnaire par toute information qu'il jugera de nature à répondre aux objectifs de l'étude.*

#### II.4.1.1. Synthèse des données locales

Le prestataire effectuera une collecte, analyse et synthèse de l'information existante sur les prairies et leur gestion afin d'apporter les meilleurs éléments de réponse aux questions listées ci-dessus.

La collecte concernera les données et expertises locales issues de la bibliographie.

#### Option : Enquête auprès des agriculteurs

Le prestataire proposera la réalisation d'une enquête auprès des éleveurs locaux (nombre total : environ 800) au cas où la connaissance des usages locaux s'avérerait trop limitée suite au travail réalisé en II.4.1.1.



Cette enquête auprès d'un échantillon d'éleveurs permettrait de tracer un état initial fin des pratiques et usages locaux des éleveurs et de mettre en évidence les contraintes liées à la conservation et gestion optimale des prairies.

#### II.4.1.2. Réalisation d'une typologie des prairies du Parc

À partir des éléments collectés précédemment, le prestataire proposera une typologie des prairies du Parc selon 3 critères :

1. contexte (sol, situation)
2. composition floristique des prairies
3. pratiques agricoles

#### II.4.2. Élaboration d'un programme d'action

Les données précédentes seront croisées avec un état des connaissances actuel de niveau national ou européen permettant une mise en perspective des éléments locaux.<sup>1</sup>

Ce croisement devra permettre au prestataire de proposer une série d'actions visant *in fine* à la conservation des prairies sur le territoire du Parc, en particulier les prairies humides. Ces actions pourront contribuer à la réflexion sur la conception de la prochaine génération de mesures agri-environnementales locales.

Ces actions devront être :

1. en lien direct avec l'usage agricole et un lien fort sera notamment recherché avec les actions 31.2 et 31.3 prévue dans le cadre du CTZH en cours (voir fiches en Annexe),
2. mises en œuvre autant que possible par les structures existantes localement,
3. concrètes, avec des effets tangibles à court et moyen terme,
4. structurées au sein d'un programme cohérent à l'échelle du territoire.

Chaque action devra répondre à au moins une des finalités suivantes :

- **Valorisation économique des prairies**
  - IT (intrants, conduite du pâturage, fauche, conservation des fourrages...)
  - diversité floristique de la prairie, valeur fourragère et qualité organoleptique des produits finaux
- **Amélioration de la biodiversité**
  - IT (intrants, conduite du pâturage, fauche, traitements prophylactiques des animaux...)
- **Amélioration de la qualité de l'eau**
  - Intrants (fertilisants...)
  - abreuvement
  - traitements prophylactiques des animaux
- **Anticipation du changement climatique**
  - ressource en eau
  - composition floristique

---

<sup>1</sup> L'attention du prestataire est attirée sur le fait que la bibliographie sur le thème de la prairie est abondante et qu'un soin important devra être apporté au choix des références et à la qualité de la synthèse afin de rendre celle-ci pertinente localement. En aucun cas il n'est souhaité une compilation d'informations générales de nature à noyer les résultats utiles et nuire ainsi aux attendus de l'étude.

Ces propositions seront présentées sous forme de fiches synthétiques comprenant *a minima* les éléments suivants :

- intitulé
- justification de l'action proposée
- objectifs
- acteurs concernés
- typologie cible
- contenu de l'action
- durée et coût estimés
- résultats attendus et critères d'évaluation
- mode de communication vers les éleveurs et structures agricoles locales

## II.5. CONDITIONS DE RÉALISATION DU MARCHÉ

L'offre du prestataire désignera un interlocuteur référent dans le cas d'une intervention de plusieurs chargés d'étude (qui seront clairement identifiés) et décrira la méthodologie du projet qu'il compte mettre en œuvre.

### II.5.1. Calendrier et phasage prévisionnels

Un calendrier détaillé de l'étude sera proposé par le prestataire dans les 15 jours qui suivront l'attribution du marché.

**La date limite de clôture de l'étude est fixée au 30/11/2020**

### II.5.2. Suivi de l'étude, réunions et restitution des résultats

#### II.5.2.1. Comité de suivi

Le maître d'ouvrage et ses partenaires techniques et financiers constituent un comité de suivi de cette étude.

La composition du comité de suivi est :

1. Maître d'ouvrage (PNR Brenne)
2. Chambre d'agriculture de l'Indre
3. GDABio 36
4. Bio Centre
5. Indre Nature
6. DREAL Centre
7. AELB

Le comité de suivi rendra compte régulièrement au comité technique du CTZH.

#### II.5.2.2. Fréquence des réunions

Les temps de concertation formels avec le comité de suivi auront lieu aux moments suivants :

- pour le lancement de l'étude
- pour valider la synthèse en II.4.1.1.
- pour valider la typologie en II.4.1.2.
- pour valider les fiches actions en II.4.2.

Dans le cadre de ces réunions, le prestataire réalisera systématiquement les supports nécessaires à l'intervention (diaporamas, vidéos...). Il adressera ces documents de travail sous format informatique au moins 15 jours avant la date de réunion au Maître d'ouvrage qui les amendera/validera, et qui se chargera de les transmettre aux membres du comité, au moins 10 jours avant la date de réunion avec les convocations.

Le prestataire rédigera les comptes rendus de réunion qu'il transmettra au Maître d'ouvrage par courriel, dans les 7 jours suivant la réunion.

#### II.5.2.3. Restitution des résultats

Le document final devra comprendre :

1. la synthèse thématique de l'état des connaissances sur les prairies cibles avec la typologie des prairies du Parc
2. des fiches synthétiques des propositions d'actions
3. les propositions de communication

4. une bibliographie complète et normalisée des ouvrages et de la littérature grise consultés
5. la liste des acteurs rencontrés

La restitution des résultats de cette étude se fera sous format :

1. papier : l'ensemble des documents papiers sera remis au Maître d'ouvrage en 6 exemplaires dont un non relié.
2. informatique : en PDF et dans un format compatible avec Microsoft office 2007.

Dans sa rédaction, le bureau d'étude veillera à être concis et à utiliser le moins possible de termes techniques. Si nécessaire un glossaire des termes techniques utilisés sera joint en annexe.

Ces documents doivent être courts et synthétiques.